



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires
Service Aménagement Biodiversité Eau
Nature et Prévention des Nuisances
Secrétariat de la Commission Départementale pour la
Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et
Forestiers

Metz, le 20/04/2020

Affaire suivie par :
Jeanne CAMPADIEU - Tél : 03 87 34 33 95
Courriel : ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr

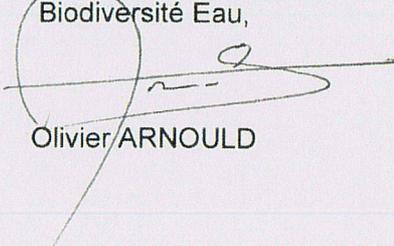
Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la modification du plan local d'urbanisme de RICHEMONT, vous avez saisi pour avis la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), par courrier reçu le 30/03/2020.

Lors de sa réunion dématérialisée du 17/03/2020, cette Commission a examiné votre projet et a émis un avis FAVORABLE sur les règles applicables aux extensions et annexes des bâtiments d'habitation existants en zone agricole (L151-11 et L151-12).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le chef du Service Aménagement
Biodiversité Eau,



Olivier ARNOULD

Copie : DDT de la Moselle/ SABE /DA / PU(Mme Agnès SUZZI)
Sous-préfecture de THIONVILLE sp-thionville@moselle.gouv.fr
Bureau d'études : A4 : contact@atelier-a4.fr

Monsieur le Maire
de RICHEMONT – Mairie – 57270 RICHEMONT
emilie.a-mairie.richemont@orange.fr et mairie-richemont@wanadoo.fr